

COMPTE RENDU RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 novembre 2020

OBJET :

Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical

- Délibération adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion,
- Délibération adhésion au groupement de commandes vérification périodique et maintenance curative des équipements de lutte contre les risques d'incendie avec la CDC.
- Délibération achat lave-linge et sèche-linge
- Délibération visite entretien adoucisseur cantine Benon
- Délibération livraison goûter par Convivio pour l'Accueil Périscolaire les mercredis.
- Délibération choix d'un fournisseur nettoyage vitre.
- Questions diverses, informations.

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à 18h30 le Comité Syndical BENON, FERRIERES dûment convoqué, s'est déroulé huit clos, avec le respect des Règles sanitaires en vigueur, à la salle de Conseil Mairie BENON, sous la présidence de Monsieur TRETON Alain.

Date des convocations : 9 novembre 2020

Présents (votants) : M. TRETON Alain, Mme CLERC Sandrine, M. LAMY Éric, M. BESSON Bernard
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Mme CLERC Sandrine

Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical :

Approbation du compte rendu de la dernière réunion, par les membres du SIVOS.

Délibération adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion :

Le Président rappelle :

Que le SIVOS a, par la délibération du 26 Février 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Président expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué au SIVOS les résultats le concernant ;

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, le SIVOS sera amené à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

Le Comité Syndical :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Vu l'exposé du Président ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité du SIVOS BENON- FERRIERES par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
DECES + ACCIDENT DE SERVICE / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE) + INCAPACITE (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITE D'OFFICE, INVALIDITE TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DUREE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE ET DISPONIBILITE D'OFFICE) + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT	Taux applicable sur la masse salariale assurée
AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	7,38 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :	Taux applicable sur la masse salariale assurée
ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE	1,05 %
AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	

D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation⁽¹⁾, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

D'autoriser le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

⁽¹⁾ Contrat en capitalisation : tout événement né en cours de contrat est indemnisé jusqu'à son terme, même en cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties.

Contrat en répartition : tout événement né en cours de contrat cesse d'être indemnisé en cas de résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ;

Délibération adhésion au groupement de commandes vérification périodique et maintenance curative des équipements de lutte contre les risques d'incendie avec la CDC:

Le Président informe :

En 2018, la communauté de Commune Aunis Atlantique a lancé un groupement de commandes concernant la passation d'un marché relatif à la vérification périodique et à la maintenance curative des équipements de lutte contre les incendies et de panique. Ce marché arrive à son terme le 24 février 2021.

- Afin d'assurer la continuité des prestations sur les années à venir, la CDC, va organiser le renouvellement de ce marché et propose donc d'adhérer au nouveau groupement de commande.
- Le SIVOS, n'a pas intégré le premier groupement de commande, mais a la possibilité de participer au futur marché.
- La vérification des extincteurs est prise en charge, pour le site de Ferrières (école et cantine) par le SIVOS
- La vérification des extincteurs pour le site de Benon, est prise en charge par la Mairie de BENON.

Le Comité Syndical :

Après Délibération et Vote : 4 Pour 0 Contre

ACCEPTÉ et AUTORISE M. le Président à signer la convention de groupement de commandes avant le lancement de la consultation ; Pour le site de FERRIERES

Délibération achat lave-linge et sèche-linge :

Le Président informe :

- Le SIVOS a fait l'achat de serviette de table à la rentrée de septembre 2020, pour les enfants de la cantine de BENON
- le protocole sanitaire, l'entretien des serviettes tous les jours, demande plus de fonctionnement de la machine à laver et du sèche-linge ;
- l'achat d'un deuxième Lave-Linge et Sèche-Linge était de ce fait nécessaire,
- Achat Auprès du Centre Leclerc SURGERES :
- Sèche-Linge : 429 € TTC
- Lave-linge : 275.40 TTC

Le Comité Syndical :

Après Délibération et Vote : 4 Pour 0 Contre

ACCEPTÉ cet achat d'un montant total de 704.40€ TTC ;

Délibération visite entretien adoucisseur cantine Benon :

Monsieur TRETON Président du SIVOS, présente :

- les tarifs 2021-2022-2023, pour l'entretien annuel de l'adoucisseur d'eau, de la cantine de BENON, qui comprend :

- une visite par an avec remise d'un rapport,
 - l'analyse de l'eau brute, mitigée et traitée
 - contrôle de l'étanchéité de la vanne de commande et des cycles,
 - le démontage et entretien pistons et joints (graissage),
 - essais et réglage de l'horloge ou de la programmation,
- pour un montant total de 117.60€ TTC.

- Le prix de la visite peut être révisable chaque année et cela en fonction des augmentations possibles de différents indices à savoir SMIC, frais de déplacement, gasoil, etc...

- Si en cours de la visite, il apparaissait nécessaire de procéder à de réparations ou remplacement de pièces défectueuses, un devis serait établi au préalable.

Le prise de visite entretien permet d'obtenir au prix préférentiel sur le tarif des pièces détachées (-10%)

- Ne sont pas couverte par la visite d'entretien : la fourniture du sel, le remplacement des pièces usagées ou défectueuses, la réparation des avaries causées par une fausse manœuvre ou intervention malencontreuse extérieure à leur service...

Les membres du SIVOS, après vote : 4 Pour 0 Contre

Acceptent et autorisent le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires pour ce faire.

Délibération livraison goûter par Convivio pour l'Accueil Périscolaire les mercredis :

Monsieur TRETON Président du SIVOS, informe :

- La Sté CONVIVIO, qui livre les repas pour les restaurants scolaires du SIVOS, a été sollicité pour qu'il prenne en charge, les livraisons aussi des goûters, pour les enfants de l'Accueil Périscolaire les mercredis.

Les membres du SIVOS, après vote : 4 Pour 0 Contre

Acceptent cette demande qui a fait l'objet d'un avenant N°1 au marché, à compter du 1^{er} octobre 2020, de goûters 3 composantes 0.90€ HT soit 0.9495€ TTC ;

Et autorisent le Président ou son représentant de mandater les factures correspondantes.

Délibération choix d'un fournisseur nettoyage vitre :

Le Président expose :

Les agents du SIVOS, à chaque vacance scolaire, font le nettoyage des vitres des écoles, bureaux, cantines, accueil périscolaire.

Vu les surfaces à nettoyer,

Vu le protocole sanitaire qui est demandé

Vu le temps passé par chaque agent

Vu la réglementation sur le travail en hauteur

Le Président propose :

De solliciter une entreprise de nettoyage pour effectuer l'entretien des vitres de notre structure.

Le Comité Syndical :

Après Délibération et Vote : 4 Pour 0 Contre

ACCEPTE cette proposition

Donne tous pouvoir à M. TRETON Le Président et M. LAMY Le Vice-Président, de faire les démarches nécessaires, pour ce faire.

Questions diverses, informations :

Présentation des situations comptable comparative di 1^{er} janvier 2020 au 5 novembre 2020,
Du SIVOS et de l'Accueil Périscolaire.

L'Audit sur une étude du SIVOS et de son organisation est en cours.

Séance levée à 19 h 30

Signatures du registre :

M. TRETON Alain

Mme CLERC Sandrine

BESSON Bernard.

M. LAMY Éric